

## Observations ornithologiques dans la zone du Ry-Ponet. Rapport de terrain et données existantes. Antoine Derouaux, Département Études de Natagora.

À la demande du comité de soutien du Ry-Ponet, qui défend le site contre un projet de lotissement, nous avons fait la synthèse des données ornithologiques dans la zone délimitée Ry-Ponet (figure 1).

Une matinée de terrain a été consacrée à un inventaire de l'avifaune dans le périmètre le 22/05/2017 par Antoine Derouaux, ornithologue au Département Études de Natagora. L'inventaire s'est déroulé en deux temps : un recensement d'une heure dans un carré d'un km<sup>2</sup> recouvrant le site puis un inventaire itinérant libre dans le reste de la zone. Le premier inventaire rentre dans le cadre du projet d'atlas des oiseaux nicheurs d'Europe EBBA2 pour lequel Natagora est le partenaire wallon. Ce carré avait été inventorié en 2001-2007 de la même manière. Le second parcours a couvert les zones centrales et nord du parc. La zone au sud-est n'a pas pu être prospectée faute de temps.

Le site abrite au moins 49 espèces d'oiseaux, 5 espèces de mammifères, 3 espèces d'amphibiens et 14 espèces de papillons de jour (voir ce lien [https://observations.be/gebied/species\\_list/252149](https://observations.be/gebied/species_list/252149)). 38 espèces ont été observées le 22/05/2017 dont 19 « nouvelles espèces » qui n'avaient pas encore été encodées dans [www.observations.be](http://www.observations.be).

Quatre espèces reprises dans l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux<sup>1</sup> ont été observées : le Busard Saint-Martin, la Bondrée apivore, la Grue cendrée et le Traquet motteux. C'était à chaque fois un individu en passage migratoire. Ces espèces se rencontrent communément dans les milieux agricoles lors de la migration.

La grande majorité des observations concerne des oiseaux communs et répandus. Quelques espèces méritent une attention particulière et éventuellement un recensement plus poussé : Rougequeue à front blanc, Gobemouche gris, Autour des palombes, Chevêche d'Athéna, Épervier d'Europe et Faucon crécerelle. La liste des oiseaux observés se trouve dans le tableau ci-dessous. Elle est classée par ordre décroissant du nombre d'observations.

---

<sup>1</sup> Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25).

La première année et la dernière année d'observation sont aussi présentées. A noter que le portail [www.observations.be](http://www.observations.be) est en ligne depuis novembre 2008. Certains observateurs ont cependant encodé d'anciennes données qui « dormaient » dans leurs carnets.

Différents habitats couvrent la zone d'études. Les oiseaux occupent essentiellement les zones forestières, les zones urbanisées, les haies et prairies. Très peu d'oiseaux ont été observés dans les prairies pâturées par les chevaux et dans les champs (maïs et escourgeon). Ces parcelles cultivées sont probablement trop enclavées pour accueillir des espèces des milieux agricoles comme l'Alouette des champs et le Vanneau huppé.

Les anciens vergers, les haies et les vallons boisés sont intéressants pour l'avifaune dans la zone et au niveau local. Les tilleuls de la chapelle Saint-Anne abritent un couple de Rougequeue à front blanc, une espèce en expansion mais encore assez rare à Liège. Deux colonies d'hirondelles rustiques ont été trouvées : dans le bâtiment derrière la chapelle Sainte-Anne et dans les écuries rue de la Digue. Nous n'avons pas compté les nids dans ces propriétés privées.

L'étang entre le Kentucky et les terrains de football n'a pas pu être inventorié car tout le tour est grillagé et l'accès impossible sans passer par les propriétaires.

A noter aussi l'observation de l'Hypolaïs ictérine chantant dans un massif composé de buddleia, renouée du Japon, érable sycomore au croisement du Ravel et de la rue aux Piédroux, vers Chaudfontaine, en limite externe du périmètre. Cette espèce est en déclin en Wallonie mais aussi extrêmement mobile et il n'est pas exclu que ce ne soit qu'un migrateur en halte. À suivre.

La chênaie au sud-est de la zone n'a pas pu être visitée. Cependant, nous pensons que l'implantation d'un projet immobilier sur la zone agricole n'aura pas ou très peu d'influence sur l'avifaune de ce massif.

#### Conclusion :

Il faudrait encore au moins deux matinées de prospection pour couvrir correctement l'ensemble du site au printemps. D'un point de vue ornithologique, l'ensemble du site abrite une avifaune assez variée par rapport aux environs immédiats beaucoup plus urbanisés. Cette grande zone verte permet à des espèces communes et semi-rares en Wallonie de se maintenir au milieu des espaces très urbanisés. Il est possible que cet environnement serve de réservoir aux espèces présentes dans les jardins alentours où la prédateur et les risques d'accident sont souvent plus élevés qu'en zone plus « naturelle ».

Les zones agricoles ne sont pas ou très peu fréquentées par les oiseaux. La diversité pourrait y être augmentée en ajoutant des haies et d'autres mesures agri-environnementales favorables aux oiseaux dans les parcelles concernées.

En cas d'implantation d'un projet immobilier, il est important de prendre en compte l'avifaune dans les aménagements : parcs, mares, maintien d'arbres et de vergers, limitation du trafic routier...

Toute personne intéressée par suivre les oiseaux sur le site est invitée à s'inscrire sur [www.observations.be](http://www.observations.be) et d'y noter les espèces qu'elle rencontre lors de ses sorties dans la zone.

En annexe, les tableaux des mammifères et des papillons observés sur le site.

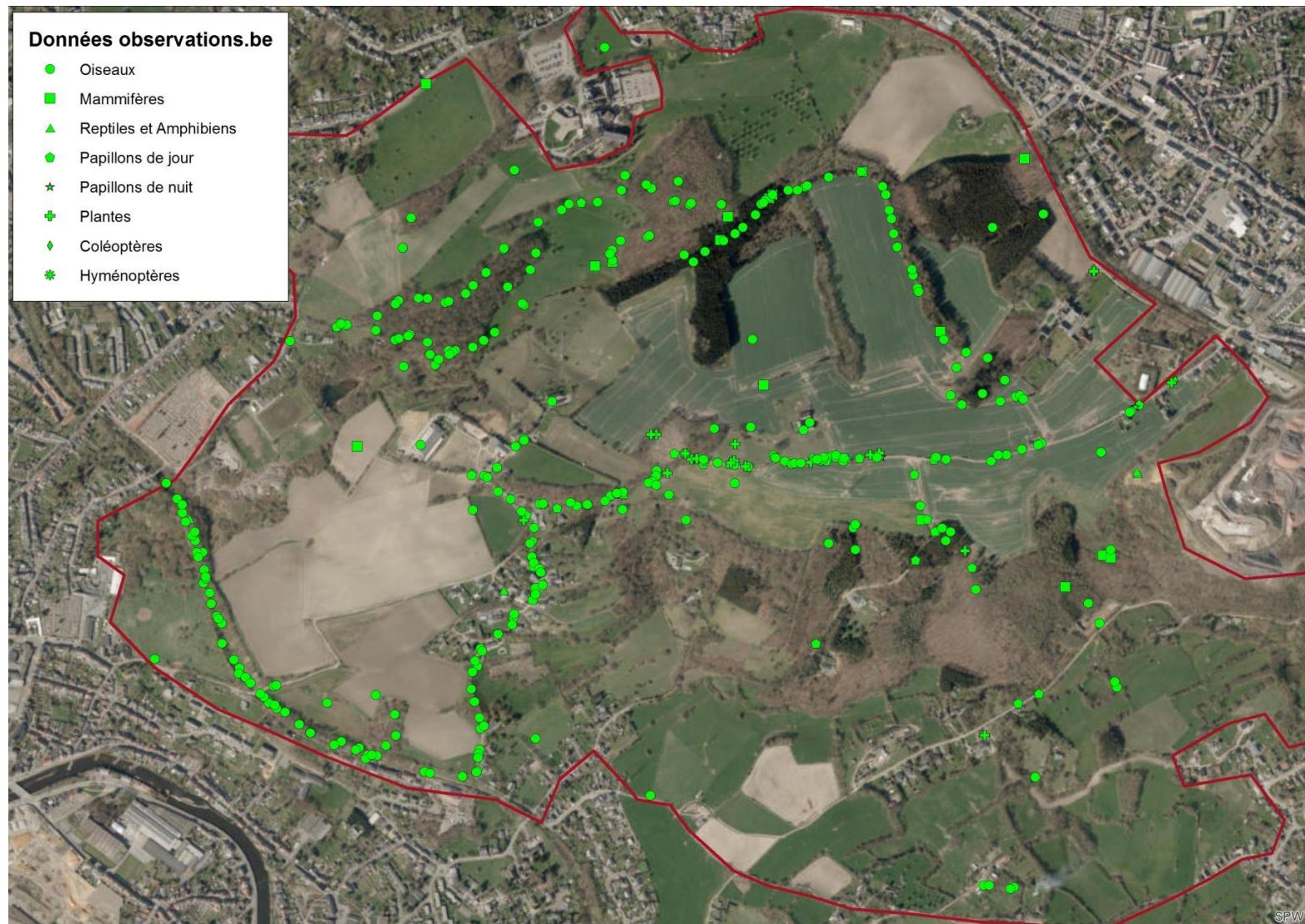


Figure 1 : Localisation des données encodées via [www.observations.be](http://www.observations.be) dans le périmètre du Ry-Ponet



Figure 2 : Localisation des rapaces observés sur le site du Ry Ponet



Figure 3 : Espèces "semi-rares"

Espèce	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Première observation	Dernière observation	Espèce	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Première observation	Dernière observation
Pinson des arbres	42	37	2010	2017	Perruche à collier	2	2	2017	2017
Merle noir	36	29	2014	2017	Rougequeue noir	1	1	2017	2017
Fauvette à tête noire	27	27	2016	2017	Busard Saint-Martin	1	1	2016	2016
Mésange charbonnière	31	24	2014	2017	Bec-croisé des sapins	1	1	2016	2016
Troglodyte mignon	21	20	2016	2017	Sittelle torchepot	1	1	2017	2017
Mésange bleue	20	18	2016	2017	Faucon crécerelle	1	1	2017	2017
Pouillot véloce	16	16	2016	2017	Bondrée apivore	1	1	2017	2017
Pigeon ramier	16	16	2015	2017	Martinet noir	2	1	2017	2017
Moineau domestique	39	13	2016	2017	Chevêche d'Athéna	1	1	2015	2015
Corneille noire	80	12	2016	2017	Faisan de Colchide	1	1	2017	2017
Rougegorge familier	12	12	2014	2017	Grue cendrée	60	1	2011	2011
Geai des chênes	12	11	2014	2017	Mésange à longue queue	1	1	2017	2017
Pic épeiche	9	9	2014	2017	Choucas des tours	1	1	2017	2017
Pie bavarde	10	8	2016	2017	Rougequeue à front blanc	2	1	2017	2017
Accenteur mouchet	7	7	2010	2017	Foulque macroule	1	1	2017	2017
Etourneau sansonnet	10	6	2017	2017	Bruant des roseaux	5	1	2010	2010
Grive musicienne	6	6	2017	2017	Traquet motteux	1	1	2016	2016
Hirondelle rustique	43	5	2003	2017	Canard colvert	1	1	2017	2017
Pic vert	5	5	2014	2017	Fauvette des jardins	1	1	2017	2017
Grimpereau des jardins	5	5	2017	2017	Mésange huppée	2	1	2017	2017
Roitelet à triple bandeau	3	3	2017	2017					
Autour des palombes	3	3	2003	2010					
Gobemouche gris	3	3	2003	2003					
Grive draine	4	3	2017	2017					
Buse variable	3	3	2009	2017					
Bruant jaune	3	2	2010	2017					
Epervier d'Europe	2	2	2010	2011					
Roitelet huppé	2	2	2017	2017					
Fauvette grisette	2	2	2017	2017					

Espèce	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Première observation	Dernière observation
Blaireau d'Europe	5	5	2013	2017
Chevreuil Européen	5	5	2015	2017
Sanglier	3	3	2016	2017
Ecureuil roux	2	2	2016	2017
Taureau d'Europe	1	1	2017	2017
Martre ou fouine	1	1	2016	2016

Espèce	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Première observation	Dernière observation
Tircis	5	5	2014	2017
Vulcain	5	5	2014	2016
Piéride spec.	10	4	2014	2014
Myrtil	3	3	2016	2016
Mégère	2	2	2014	2014
Robert-le-diable	2	2	2011	2016
Paon du jour	2	2	2017	2017
Tristan	2	2	2016	2016
Sylvaine	2	1	2016	2016
Petite Tortue	1	1	2011	2011
Azuré des nerpruns	1	1	2016	2016
Procris	2	1	2017	2017
Amaryllis	6	1	2016	2016
Piéride de la rave	1	1	2014	2014
Piéride du navet	2	1	2017	2017

## Avis sur la qualité écologique des milieux naturels présents dans la zone du Ry-Ponet. Rapport de terrain et recommandations.

Pascal Hauteclair, Département Education de Natagora.

C'est à la demande du comité de soutien du Ry-Ponet, qui défend le site contre un projet de lotissement, que nous avons réalisé une matinée de prospection (le 3 mai 2017) dans et autour de la zone concernée par ce projet immobilier afin, d'une part, de remettre une évaluation sur la qualité écologique des milieux naturels présents à ce jour, et, d'autre part, d'évaluer les impacts que ce projet pourraient engendrer sur les habitats / espèces présents.

Des recommandations seront aussi formulées pour contribuer à alimenter les réflexions visant à développer un projet d'aménagement de la zone qui tient compte de la valeur biologique de ce poumon vert liégeois !

La carte en [Figure 4](#) localise la zone du projet immobilier (surface approximative) ainsi que le « futur parc du Ry-Ponet » que prône le comité désireux de sauvegarder cette zone « naturelle » couvrant près de 300 ha !

## A. Evaluation de l'intérêt écologique de la zone concernée par le projet immobilier

Si on considère *sensu stricto* la zone du projet immobilier, il faut bien admettre que la valeur biologique est pour ainsi dire nulle puisqu'il s'agit de cultures agricoles intensives !

Par contre, les milieux naturels autour de la dite parcelle présentent un très haut degré d'intérêt biologique.

La carte en [Figure 5](#) localise les différents éléments écologiques remarquables de la région concernée par le projet.

### A.1. Les éléments linéaires bocagers jouxtant la zone du projet immobilier

Si les espèces végétales (prises individuellement en tant qu'espèce) n'abritent pas d'espèces « remarquables », leur association permet l'expression de milieux naturels variés et remarquables pour la faune.

En effet, la zone de projet est ceinturée de talus enrichis et/ou boisés dans lesquels des buttes, où affleure un sol schisteux superficiel, permettent le développement de pelouses thermophiles. Ce qui est frappant dans les milieux présents ceinturant la zone de projet, c'est la diversité et l'alternance des faciès naturels comprenant des pelouses rases thermophiles, des friches plus rudérales, des ronciers, des massifs buissonnants et denses d'arbustes indigènes, des haies libres champêtres, des éléments boisés composés de petits arbres rabougris parfois isolés, parfois en petits massifs, parfois en éléments linéaires... On y observe même un site minier, le terril de Basse Ransy Nord, qui a été inventorié en 2006 par Natagora.

Cette mosaïque d'habitats herbacés et boisés s'étirent sur toute la zone et créent un réseau linéaire qui permet la circulation des espèces dans le paysage. Ces talus contribuent à renforcer l'aspect bocager de la région en permettant aux espèces de ces bocages de maintenir et de stabiliser leurs populations.

Au niveau faunistique, on fera ressortir les espèces suivantes observées ou potentiellement présentes :

➤ Mammifères

La qualité du bocage en place est assurément un point fort pour de nombreuses espèces de chauves-souris qui utilisent ces éléments linéaires pour se déplacer dans le paysage. Des inventaires plus pointus auraient tout intérêt à être réalisés de manière à évaluer les espèces qui fréquentent le site.

Le blaireau est un occupant régulier sur le site où les talus, en partie boisés, lui offrent le gîte et le couvert !

Des petits rongeurs tels que le lérot, le rat des moissons ou encore certaines musaraignes moins communes pourraient aussi fréquenter le site !

➤ Oiseaux

On se rapportera au rapport ci-dessus rédigé par Antoine Derouaux qui met en avant la présence de nombreuses espèces liées aux milieux bocagers. Ces oiseaux connaissent bien souvent une fragilisation de leurs populations de par la destruction des éléments bocagers (haies, vergers, linéaires boisés) qui subsistent encore ici et là dans notre paysage.

On fera ressortir les espèces suivantes : rouge-queue à front à blanc, chouette chevêche, fauvette grisette, bruant jaune, gobe-mouche gris, autour des Palombes...

➤ Reptiles

Ces linéaires et talus au faciès variés relativement thermophiles sont propices au moins à deux espèces de reptiles que sont l'orvet et le lézard des murailles déjà observés par des naturalistes locaux.

➤ Insectes

## 1/ Les Orthoptères

L'espèce remarquable qui fréquente les talus et la zone de projet est le **grillon des champs**.

Cette espèce est en très forte régression dans notre Pays et ne se rencontre presque plus qu'en Lorraine. Ailleurs, il a disparu de nombreuses contrées et les populations restantes sont faibles et menacées par l'urbanisation de ses habitats. Quelques populations subsistent en région liégeoise et constituent donc un petit noyau sensible qui mérite une attention particulière lors des décisions en lien avec l'aménagement du territoire !

L'espèce a été entendue plusieurs fois autour de la zone du projet, le long du RAVeL et sur les talus thermophiles près du Kentucky.

Une autre espèce de grillon, le **grillon des bois**, est connue dans la zone où elle a été recensée sur le terril de Basse Ransy Nord. Ce grillon plus forestier est bien plus commun que son cousin des champs mais reste une observation intéressante dans cette région urbanisée !

Et n'oublions pas non plus, la présence du **criquet à ailes bleues** recensées sur le terril du Basse Ransy Nord.

## 2/ Les Coccinelles

Les habitats bocagers de cette zone constituent des habitats d'hibernation pour deux espèces de coccinelles protégées (Annexe IIb) qui fréquentent les landes à bruyères (Lande de Streupas dans le Sart-Tilman). Ces deux espèces, que sont la **coccinelle noire** et la **coccinelle des landes**, ont été capturées sur le terril de Basse Ransy Nord en 2006 dans le cadre des inventaires du projet Interreg Pays des Terrils.

Une autre espèce fort rare a été recensée sur ce terril en 2006. Il s'agit de la **coccinule**, une petite coccinelle inféodée aux pelouses thermophiles en voie d'embroussaillement qui est surtout présente en Lorraine et un peu en Famenne.

La présence de ces 3 espèces rarissimes de coccinelles observées il y a 10 ans sur ce terril mériterait là aussi la réalisation d'inventaires plus pointus et minutieux afin de vérifier la situation de leurs populations autour de la zone du projet !

### 3/ Les Papillons de jour

Il s'agit surtout d'espèces communes recensées sur le portail d'observations.be (cf. tableau du rapport d'Antoine Derouaux plus haut) mais lors des inventaires réalisés sur le terril de Basse Ransy Nord (projet Interreg Pays des Terrils), une espèce plus rare, le **thécla de la Ronce**, avait été noté.

#### A.2. Les prairies et la zone humide autour du Kentucky

Cet espace naturel proche de la zone impactée par le projet se compose surtout de prairies à chevaux avec des éléments bocagers (haies, cordons boisés) encore bien présents.

Des petites buttes schisteuses affleurent ici et là et sont colonisées par des espèces pionnières thermophiles moins communes tel que l'aphane des champs (*Aphanes arvensis*).

Dans le fond de la vallée, s'écoule le Ry-Ponet qui alimente d'anciens étangs en partie comblés. C'est dans la partie comblée devenue zone marécageuse qu'une laîche fort rare dans nos contrées a été observée. Il s'agit de la **laîche élancée (*Carex strigosa*)**. C'est l'espèce végétale le plus remarquable notée lors de la prospection du 3 mai 2017.

Ces points d'eau sont des habitats propices aux amphibiens comme la grenouille rousse, le crapaud commun et aux moins trois de nos espèces de tritons dont le triton alpestre observé lors de l'inventaire du 3 mai 2017.

Les odonates (libellules et demoiselles) peuvent ici aussi trouver des habitats propices à leur reproduction.

### A.3. Les boisements et talus thermophiles près de la chapelle St-Anne

En quittant le manège du Kentucky et en empruntant la route qui monte vers la chapelle St-Anne, on note sur la gauche un très beau boisement de chênes qui s'apparente à une chênaie thermophile probablement climacique. Les arbres y sont petits et rabougris traduisant un sol superficiel, pauvre et sec qui empêche le hêtre de s'installer.

Ce cordon boisé thermophile est propice à une espèce de coléoptère protégée et reprise dans les espèces Natura 2000, le **lucane cerf-volant**. L'espèce est connue dans la région liégeoise qui constitue un bastion pour ce coléoptère fort rare en Wallonie.

Il est connu entre autre dans les bois bordant la côte de Chèvremont qui sont à un jet de la zone étudiée dans ce rapport !

De plus, un autre boisement similaire beaucoup plus vaste s'étire en bordure de la grande prairie à chevaux menant vers la chapelle et offre lui aussi un milieu d'accueil propice au lucane.

Des inventaires devraient ici aussi être menés pour s'assurer de la présence (ou non) du lucane dans ces bois qui sont proches de la zone du projet immobilier car cette route agricole deviendrait alors une route d'accès très fréquentée par les futures occupants risquant alors de menacer ladite population de lucanes.

Ces inventaires doivent être menées au crépuscule durant le mois de juin, période à laquelle les mélèzes sont actifs !

Enfin, le talus herbacé longeant la route entre la chapelle St-Anne et ce cordon boisé thermophile de chênes permet le développement d'une petite pelouse thermophile relicuelle où l'on peut observer des espèces typiques comme la bugrane rampante, le thym serpolet, la piloselle, le petit boucage, le lotier corniculé...

## B. Impacts du projet immobilier sur la biodiversité de la zone étudiée

Si le lotissement devait voir le jour, la conséquence majeure serait une rupture dans le Réseau Ecologique liégeois.

Comme le montre la carte en [Figure 5](#), le lotissement se trouve sur une zone sans intérêt (cultures) mais qui est ceinturée de haies et de talus bocagers ! La mise en place du projet entraînera des destructions ou des altérations irréversibles de ces milieux qui impacteront plusieurs espèces d'intérêt dont le grillon des champs qui est de loin l'espèce emblématique de la zone.

La coccinelle des landes et la coccinelle noires verront aussi leurs habitats d'hibernation réduits.

L'avifaune appréciant les milieux bocagers (chouette chevêche, bruant jaune, rouge-queue à front blanc...) sera aussi affectée.

On mettra en avant d'autres impacts inévitables :

- Une surfréquentation du site par les futurs habitants du lotissement entraînant une pression accrue sur les populations existantes (piétinement).
- Un accroissement exponentiel de la fréquentation du site par les voitures suite à l'établissement de voiries permettant de desservir le futur lotissement. L'augmentation de la circulation automobile conduira à des nuisances sonores et entraînera une mortalité accrue des animaux suite aux collisions. Le lucane cerf-volant, s'il est bien présent, serait un des premiers à être impacté !
- Une perte de quiétude et de tranquillité sur cette zone aujourd'hui peu fréquentée, indispensable pour bon nombre d'oiseaux et de mammifères.
- L'accroissement de la population féline et canine (animaux de compagnie des habitants) sur le site avec comme conséquences une prédatation accrue sur les espèces sauvages.
- Le développement probable de dépôts de déchets sauvages par les riverains ou des personnes extérieures ayant facilement accès au site grâce aux voiries aménagées pour rendre la zone véhiculable.
- Une pollution lumineuse par les infrastructures développées dans le lotissement (lampes) nuisible pour les chauves-souris et de nombreux insectes nocturnes.

- Le risque d'introduction ou de prolifération d'espèces exotiques invasives à partir des jardins (arbre à papillon, laurier cerise, cotonéasters...).
- Enfin, l'urbanisation de cette parcelle risque d'être la porte ouverte vers une urbanisation galopante qui verra, plus que certainement, la zone être petit à petit grignotée par de projets urbanistiques qui ne cesseront de faire reculer ces milieux bocagers indispensables au maintien des espèces mises en avant dans ce rapport !

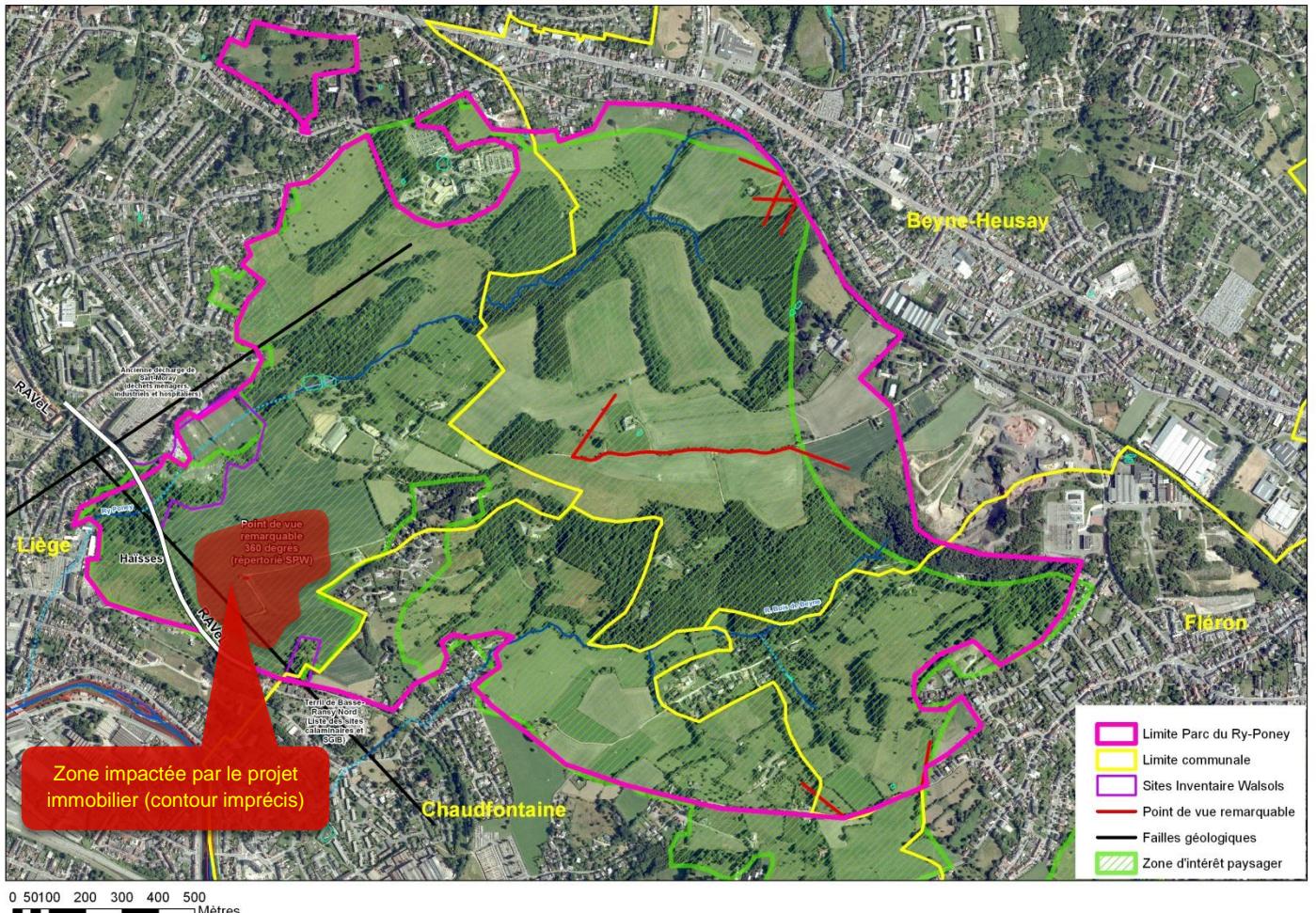
### C. Conclusions et recommandations

Au vue de la parcelle agricole concernée par le projet immobilier, on aurait envie de penser que le projet n'aura pas de conséquences sur la biodiversité puisqu'il ne s'agit que de cultures intensives.

Toutefois, cette situation contextuelle ne doit pas servir de prétexte pour justifier ce projet car les milieux environnants attenant à ce projet de lotissement présentent eux un grand intérêt biologique en particulier en région liégeoise !

L'urbanisation de cette zone entraînera une dégradation du Réseau Ecologique de la région en favorisant la fragmentation et l'artificialisation de l'habitat rural.

Plus globalement, la parcelle concernée par ce projet s'inscrit dans le « futur parc du Ry-Ponet » qui englobe plus de 300 ha de milieux bocagers, agricoles et boisés ! Ce « futur parc », porté par les riverains et le comité de défense du Ry-Ponet, apparaît au vue de la photo aérienne ([Figure 4](#)) comme un noyau central en région liégeoise pour le Réseau Ecologique ! En effet, une telle surface abritant une diversité de milieux naturels aussi variés (milieux bocagers, prairies, terril, boisements, cours d'eau...) est exceptionnelle aux portes de Liège !



**Figure 4 : Cartographie du site avec focus sur la zone du projet immobilier**

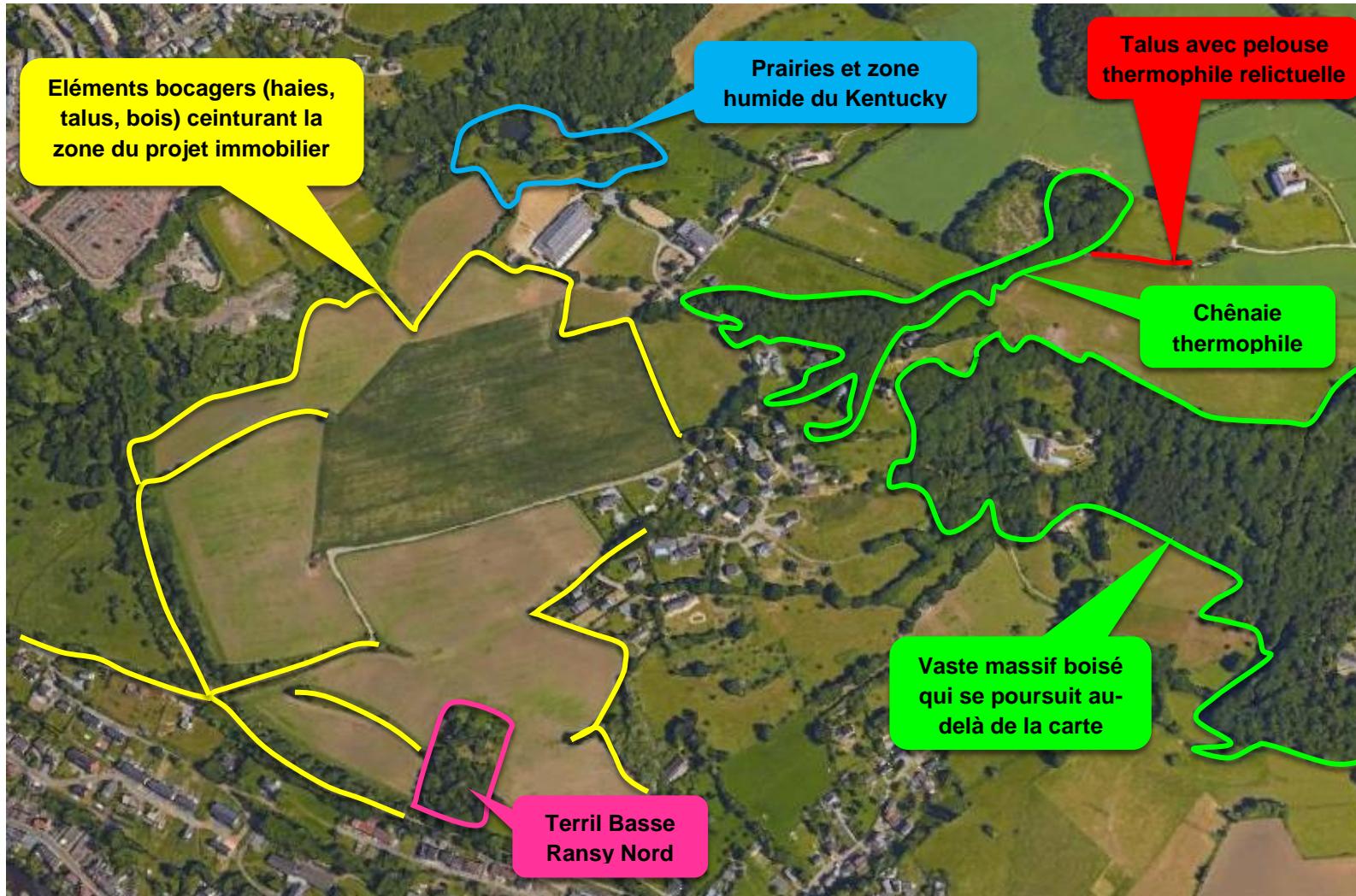


Figure 5 : Localisation des éléments écologiques remarquables